

## Vote et représentation

### PROBLEMATIQUES

L'élection n'est pas un mécanisme institutionnel contingent, elle traduit la légitimité du processus de constitution et d'installation du pouvoir politique. Comme dans toutes les grandes démocraties modernes et contemporaines, les principales fonctions politiques sont, au sein de la République française, des fonctions électives : la fonction présidentielle, au premier chef, mais à un niveau régional ou local le président de région ou le maire de commune. Sans doute certaines fonctions de première importance ne sont-elles pas directement rattachées à un vote, comme les fonctions ministérielles. Mais l'usage veut que, le plus souvent, un lien soit de fait établi entre un succès électoral et le privilège d'une fonction ministérielle.

Nos usages politiques démontrent donc l'importance capitale que revêtent, au sein de notre République, les pratiques de vote et, corrélativement, les fonctions de représentation qui leur sont attachées. Voter, c'est apparemment, d'abord, faire le choix d'un représentant chargé de porter une parole, une opinion et une volonté sur la place publique. Non, sans doute, parce qu'il rassemblerait en un programme les vues et les aspirations d'une population plus ou moins nombreuse. Mais certainement parce qu'en sa parole propre on se reconnaît, on trouverait un écho aux conceptions plus ou moins éclairées et explicites qu'on aurait sur toutes sortes de problèmes : économiques, sociaux, culturels et politiques ou même religieux. Voter, ce serait faire acte de reconnaissance, et l'élu ainsi choisi aurait charge de représentation dans un espace public supposé mettre en œuvre et en acte une volonté populaire.

Apparemment symétrique et équilibrée, cette relation de l'électeur à l'élu et du vote à la représentation politique n'en est pas moins équivoque, voire fallacieuse. Elle est en effet bâtie sur un double présumé qu'il importe d'interroger dans le but soit de le valider, soit d'en induire une conception appropriée de l'espace politique et des jeux de pouvoir qui s'y déploient.

**Représentation, délégation** – Il est impossible, à l'échelle d'une nation comme la France, d'instituer un régime de démocratie directe, tel que chacun exprime effectivement sa volonté au sein d'organes de gouvernement appropriés. La République française est donc une démocratie représentative. Si, dès lors, voter consiste à choisir ses « représentants », rien n'assure pour autant la coïncidence des opinions du public qui vote et des discours et actions de ses représentants, qu'il s'agisse d'hommes politiques ou même de partis, de syndicats, d'associations. Qu'est-ce qui garantit l'ajustement des conceptions et valeurs d'un particulier et des discours, déployés dans un temps politique manifestant ses exigences propres, du parti auquel il s'apparente ou des élus auprès de qui il exprime parfois ses doléances ? Le rapport des convictions politiques des particuliers et des programmes ou discours politiques des institutions chargées de les relayer sont extrêmement troubles et relâchés. Faut-il en conclure à une « trahison » du peuple par ses représentants ? Et si, au contraire, cet écart témoignait de la vitalité des échanges politiques et intellectuels au sein d'une république démocratique ?

**Individu et corps politique** – Mais, par ailleurs, le vote est conçu ordinairement comme le moment où le peuple se constitue en une parole qui s'exprime dans son uniformité et dans sa globalité. On serait ainsi tenté de reconnaître dans le rituel du vote le moment où l'individu, s'agglomérant à la masse, fait enfin corps avec elle et s'y élève au-dessus de lui-même, le moment où le particulier se sublime dans sa participation légale et légitime aux décisions du tout de la communauté politique. Mais quoi si, tout au rebours, il fallait prendre à la lettre le rituel du vote, de l'isoloir, c'est-à-dire précisément de l'isolement et de la solitude ? « C'est au moment où la souveraineté populaire serait censée se manifester [et] le peuple s'actualiser, écrit Claude Lefort, que les solidarités sociales sont défaites, que le citoyen se voit extrait de tous les réseaux, converti en unité de compte. » Le vote pourrait bien être, très paradoxalement, en même temps qu'un acte de liberté et de légitimité, un geste d'extrême solitude et un symbole de la vulnérabilité du lien social – instant constitutif de la représentation locale ou nationale, mais également, dans le même temps, instant de déconnexion absolue avec le corps politique dans son unité organique.

On voit qu'il ne suffit pas de se féliciter *a priori* et de manière non critique de l'articulation des processus du vote à la constitution d'une représentation politique. Il faut au contraire en mettre au jour les ambiguïtés, afin d'en exhiber une rationalité et une légitimité qui ne sont pas données et garanties, mais conquises et préservées comme un lent et sérieux travail du politique sur lui-même.

## DEMARCHES

L'objectif d'une réflexion sur les processus électifs et leur variété est de mettre au jour l'écart existant *nécessairement* entre une « volonté générale » ou une « opinion publique » exprimées par l'intermédiaire du vote, et la mise en œuvre, par voie institutionnelle, de politiques publiques complexes.

On pourra entamer la réflexion à partir d'une description précise des différences existant entre un mode de scrutin proportionnel et un mode de scrutin majoritaire (à un tour, à deux tours). Quelle est la « représentativité » induite par ces modes de fonctionnement, notamment si l'on intègre à l'analyse la proportion plus ou moins élevée des abstentions pouvant survenir à l'occasion de telle ou telle consultation ? Dans le même ordre d'idées, le vote à main levée, dans le cadre par exemple de la vie associative ou de l'action syndicale, offre-t-elle les mêmes garanties d'indépendance que le vote à bulletin secret et dans l'isoloir ?

Une procédure électorale ne se résume pas à l'exercice effectif du droit de vote. Il existe, *en amont*, des processus de formation ou de transformation des opinions publique et privée. Car le droit de vote n'est pas un droit abstrait, mais il suppose que le citoyen soit « au courant » des affaires politiques, économiques ou sociales qui le concernent et pour lesquelles son avis est requis par voie d'élection. Il reste que l'expression « au courant » est en elle-même très problématique. Car elle ne suppose pas seulement la circulation d'un minimum d'informations sur la réalité des problèmes que les instances représentatives sont supposées traiter et tenter de résoudre. Elle suppose une manière de « culture » aux propriétés de laquelle il est indispensable de réfléchir méthodiquement :

- Le propre d'un régime démocratique est d'associer, en chaque individu, une voix à un vote, compte non tenu de son statut social, de ses choix privés, de ses préférences culturelles, politiques, idéologiques, religieuses, etc.. Mais cette voix, précisément, se constitue en discours et en savoir. Un moment capital de cette constitution est celui des apprentissages scolaires puis, au-delà, de formations possibles tout au long de la vie. D'abord disciplinaires, ces apprentissages sont également et surtout sociaux et éthiques. La « voix » de l'électeur suppose donc une *responsabilité éclairée* dont il convient de montrer les modes de cristallisation : sans doute au sein de la famille et à l'école, mais aussi dans la vie associative, syndicale, partisane, ainsi qu'au cœur d'institutions culturelles comme les bibliothèques ou les centres culturels, les musées, etc.).

– Un régime démocratique est donc un régime où prévaut la *discussion*. Mais qu'et-ce, à *vrai dire*, que la « discussion » ? Quel est son mode de déploiement et quel est son rôle ? « Discuter » suppose certainement un partage de la parole, donc d'être admis à ce partage, donc d'être admissible à ce partage. Un problème important qu'il convient d'élucider ici est celui de la prise de parole, de sa publicité, de l'insertion de l'individu d'abord privé dans un espace et un processus qui, à quelque échelle que ce soit, sont publics et difficiles d'accès. D'autant plus, d'ailleurs, que peuvent s'y affronter des rationalités, des expertises, des valeurs extrêmement disparates. Sont-elles toutes bonnes à entendre ? Selon quels critères ? Un autre problème serait d'établir la fonction précise de la discussion dans le cadre d'une procédure décisionnelle donnée : de quoi discute-t-on, pourquoi, et en quoi consiste le passage à la décision ?

– L'expression électorale ou la coïncidence du vote et de la voix supposent en somme l'appréhension et la compréhension d'enjeux politiques, économiques ou sociaux effectifs. De tels enjeux ne surgissent pas *ex nihilo* et le plus souvent excèdent les limites des discours officiels, institutionnels ou partisans. Les médias (presse, radio, télévision et, désormais, l'Internet), forment un espace privilégié d'information et, en retour, de production de l'opinion publique. Les médias représentent-ils cette opinion « mieux » que ses représentants eux-mêmes ? De quel côté se situe la légitimité de la « volonté générale » et quels en sont les porte-voix ? Quels sont le rôle et le sens du *spectacle* de la politique ?

Tant qu'elle n'est pas entachée d'irrégularités, l'issue d'une procédure électorale est légale. Autrement dit, les élus – à quelque niveau de responsabilité sociale ou politique qu'ils se situent – sont légalement dépositaires d'une volonté qu'il leur appartient d'exprimer dans leurs propres choix et travaux. Or, cette position soulève plusieurs sortes de difficultés.

– En faisant l'hypothèse qu'ils restent parfaitement fidèles aux termes du mandat qui est le leur, il est difficile aux élus de réfléchir exactement les volontés des électeurs, lesquelles sont irréductibles à un système uniforme et univoque de préférences. C'est ce que révèle le « paradoxe de Condorcet », qui montre que des préférences, en raison de leur multiplicité et de la multiplicité des perspectives qu'elles expriment, peuvent entrer en contradiction avec elles-mêmes et, pour l'une ou l'autre d'entre elles, être à *la fois* « préférable » et « non-préférable ». En d'autres termes, il se pourrait que les « préférences » ou l'« opinion » d'un électeur ne puisse *jamais* être portées par une série cohérente de décisions et d'actions ;

– Une fois élu, le « représentant » n'est pas seulement dépositaire d'une autorité légitime, mais également en position d'analyser des situations imprévues, de prendre des décisions impératives, d'exercer enfin un pouvoir qui excède les attendus de son mandat. La question qui se pose ici, formellement, est celle du caractère « impératif » ou non du mandat électif.

– Si l'on admet l'hypothèse qu'une élection « reflète » l'état de la société civile, en quel sens faut-il comprendre ce miroitement ? Peut-on imaginer quelque chose comme une opinion – ou même une variété réduite d'opinions – traduisant les tendances « profondes » de la société civile ? Est-il souhaitable que le gouvernement civil soit proche de l'opinion ? Comment, du reste, s'y prend-on pour déterminer ce qu'est et ce que veut cette opinion ?

Enfin, il n'y a jamais rien de « définitif » dans une élection. Car celle-ci fait partie d'un rite démocratique de renouvellement des élites gouvernementales, ou syndicales, associatives, etc. Il convient donc de réfléchir, également, à la « réitération de l'élection » (Bernard Manin) : traduit-elle seulement une nécessaire scansion de la vie politique, ou n'exprime-t-elle pas une forme de pouvoir exercé, en arrière-plan, par l'électeur qui a voté mais qui, à l'avenir, votera encore ? En ce sens, il importe de montrer comment l'avenir d'une élection est une manière présente d'exercice du pouvoir. C'est là une manière de reposer la question de la distribution des pouvoirs, de leur équilibre, et de marquer la différence conceptuelle entre « démocratie représentative » et « démocratie d'opinion ».

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Arrow Kenneth J., *Social Choice and Individual Values*, Yale, Yale University Press, 1977 (en anglais)

Condorcet, *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, (le texte intégral de l'édition de l'Imprimerie royale [1785] est disponible en ligne à l'URL :

[http://openlibrary.org/books/OL6965922M/Essai\\_sur\\_l%27application\\_de\\_l%27analyse\\_a\\_%CC%80\\_la\\_probabilite%CC%81\\_des\\_de%CC%81cisions\\_rendues\\_a%CC%80\\_la\\_pluralite%CC%81\\_des\\_voix](http://openlibrary.org/books/OL6965922M/Essai_sur_l%27application_de_l%27analyse_a_%CC%80_la_probabilite%CC%81_des_de%CC%81cisions_rendues_a%CC%80_la_pluralite%CC%81_des_voix)) ; le « Discours préliminaire » en a été réédité in Condorcet, *Sur les élections et autres textes*, Paris, Fayard, 1995

- Damien Robert, *Bibliothèque et État*, Paris, P.U.F., 1998
- Debord Guy, *La Société du spectacle*, Paris, Gallimard (Folio), 1994 (réédition)
- Habermas Jürgen, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Champs Flammarion, 1999
- Lefort Claude, *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1994
- Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champs Flammarion, 2008 (réédition)

### Liens Internet

- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/droit-vote/>
- <http://www.gouvernement.fr/>